



# ARGUMENTAIRE(S)

Rentrée scolaire 2010

03/09/2010

Le jeudi 2 septembre, ce sont plus de 12 millions d'élèves, primaires collèges et lycées confondus, qui ont retrouvé le chemin de l'école.

## Un meilleur encadrement

- **Le Gouvernement déploie des efforts tout particuliers en faveur d'une éducation de qualité.** Le budget 2010 du ministère de l'Éducation nationale est de 60,8 milliards d'euros. C'est le premier poste du budget de l'Etat. Il augmente de 1,56 % par rapport à 2009.

Les moyens engagés sont importants :

- 5 620 euros par élève du premier degré (écoles maternelles et écoles primaires),
- 8 000 euros par collégien,
- 10 710 euros par lycéen général et technologique,
- 11 230 euros par lycéen professionnel.

- **Pour optimiser notre système éducatif, il faut revoir la répartition des fonds afin de les investir là où ils seront le plus utiles.**

Les recteurs ont été chargés cette année de dresser un bilan des besoins dans chacune de leurs académies notamment en matière d'encadrement. Il en ressort que **des milliers de professeurs sont sans classe.**

Ils sont victimes de deux phénomènes :

- des recrutements de professeurs plus nombreux dans le passé que le nombre de départs en retraite,
- une réduction progressive du nombre d'élèves :

- Entre 1990 et 2009, le nombre d'élèves dans le premier degré est passé de 7 386 300 à 6 661 100. Soit 725 200 élèves de moins.

- Entre 1990 et 2009, le nombre d'élèves dans le second degré (collèges et lycées) est passé de 5 709 700 à 5 370 884. Soit 338 816 élèves de moins.

(Source RERS 2009)

**Le Gouvernement tente de rééquilibrer la situation** en supprimant 16 000 postes en cette rentrée. Ce chiffre résulte de l'addition de la suppression de 18 202 postes de stagiaires IUFM et de 600 postes administratifs, et de la création de 2 658 postes dans les écoles primaires et de 144 postes dans les établissements du second degré en zones défavorisées. **Au total, le nombre d'enseignants affectés dans les écoles et les établissements scolaires sera globalement maintenu et même renforcé dans les établissements en zones défavorisées !**

**D'ailleurs, le taux d'encadrement s'améliore en 2010:**

- **22,6 élèves par classe en moyenne** dans les écoles élémentaires publiques contre 22,7 en 2007/2008 !

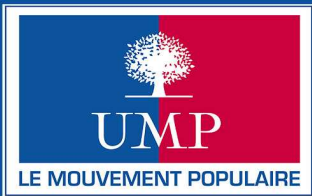
- **23,4 élèves** dans les collèges publics contre 23,2 en 2007/2008 !

- **19 élèves** dans les lycées professionnels publics contre 19,4 en 2007/2008 !

- **28,4 élèves** en lycée d'enseignement général et technologique publics contre 28,3 en 2007/2008 !

(Source RERS 2010 non publié à ce jour)

- L'impact de l'augmentation exceptionnelle du nombre d'élèves dans le second degré prévue cette année - 39 155 élèves de plus - est à relativiser. Elle ne donnera lieu qu'à **une variation démographique de 0,17 élèves par classe en moyenne !**



# ARGUMENTAIRE(S)

Rentrée scolaire 2010

## Le coût de la rentrée

Un lycée plus juste, c'est un lycée qui fait réussir chaque élève. C'est le sens de la réforme du lycée annoncée par le Président de la République le 31 octobre 2009. Elle s'articule autour de trois axes : mieux orienter les élèves, mieux accompagner chaque lycéen, mieux adapter le lycée de son époque.

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme, les programmes scolaires ont été modifiés pour la première fois depuis 2001, donnant lieu au nécessaire remplacement des manuels scolaires.

- Le retard de livraison des manuels des 500 000 lycéens entrant en seconde générale et technologique cette année est compensé par la mise en ligne des versions numériques de tous les manuels.

**La qualité des contenus a été privilégiée au respect des délais. C'est un choix qui est assumé et qui, via la mise en ligne des contenus éducatifs, ne pénalisera aucun élève.**

- Il a également été fait en sorte que ce choix pénalise le moins possible les familles. **Le surcoût qui pèsera sur elles est largement compensé par les efforts financiers du Gouvernement qui, depuis plusieurs années, ont permis une réduction considérable du coût de la rentrée.**

### - Aides directes :

→ Allocation de Rentrée Scolaire : 306 € pour environ 1 000 000 d'élèves de 15 à 17 ans. Le Gouvernement a décidé de maintenir le montant de l'A.R.S en 2010, après son augmentation anticipée en 2009 d'un montant égal à l'inflation. Par ailleurs, le relèvement du plafond permettant de bénéficier de cette aide va permettre de toucher davantage de familles : il passe de 32 623 euros en 2009 à 33 536 euros cette année pour une famille de trois enfants.

→ Bourses du second degré : 320 € en moyenne pour 15,6% des élèves du second degré. Les plafonds de ressources pour l'attribution de ces bourses avaient été relevés de 27 % par le Gouvernement en 2008 !

→ Prime spécifique à l'entrée en seconde : 217 € pour près de 70 000 élèves.

→ Bourses au mérite : 800 € pour environ 72 000 lycéens.

... Auxquelles s'ajoutent les aides des conseils régionaux allant d'un soutien minimum de 60 euros à la prise en charge de la totalité des frais.

- **Aides indirectes avec notamment le renouvellement de l'opération « les essentiels de la rentrée »** consistant à un accord avec les distributeurs pour réduire le prix des fournitures essentielles. Les prix ont de plus diminué de 1% à 3% par rapport à la rentrée 2008 dans la majorité des enseignes partenaires.

Dans son enquête annuelle sur le coût de la rentrée scolaire, "Familles de France" **montre que les coûts ont connu une forte baisse en 2009 (-8,7 %) et se sont stabilisés à ce même niveau pour la rentrée 2010.**